



## CONSEIL SYNDICAL REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU : 01 AVRIL 2015

Référence du service : SMCG-PG/PL/VM-13	Objet de la délibération : <b>ELECTION D'UN REPRESENTANT A LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DE LA CAMARGUE GARDOISE</b>
<p><u>Etaient présents</u> : (39)</p> <p>Philippe GRAS, Président</p> <p>André BRUNDU, Pierre GAFFARD-LAMBON, Jean-Jacques GRANAT, Jean-François LAURENT, Laurent PELISSIER, Fabienne RICHARD, <i>Vice-Président(e)s</i></p> <p>William AIRAL, Vincent ALLIER, Marie-Paule ARMAND, Sonia AUBRY, René BALANA, Jean-Pierre BONDOR, Jacques BONHOMME, Maryan BONNET, Pilar CHALEYSSIN, Marianne CREPIN, Jean-Paul CUBILIER, Marie-Reine DELBOS, Jean-Luc DESCLOUX, Gilles DONADA, Marie-José DOUTRES, Alex DUMAGEL, Arthur EDWARDS, Jean-Baptiste ESTEVE, Michel FEBRER, Marc FOUCON, Philippe FOURNIER-LEVEL, Michel GABACH, Maurice MOURET, Murielle NEPOTY, Olivier PENIN, Nicole PERRAU, Marie-France RAINVILLE, Jacky RAYMOND, Jacky REY, Jean-Noël RIOS, Guy SCHRAMM, Jean-Marc SOULAS, Conseillers(ères) syndicaux(ales) présent (e)s</p> <p><u>Etaient représentés(ées)</u> (11 pouvoirs)</p> <p>Nadine ANDREO donne pouvoir à Jean-Baptiste ESTEVE ; Alain DALMAS donne pouvoir à Marie-France RAINVILLE ; Alain DUPONT donne pouvoir à André BRUNDU ; Eline ENRIQUEZ-BOUZANQUET donne pouvoir à Marianne CREPIN ; Jean-Pierre FUSTER donne pouvoir à Gilles DONADA ; Maurice GAILLARD donne pouvoir à Jean-Luc DESCLOUX ; Marie-Françoise MAQUART donne pouvoir à Marie-Paule ARMAND ; Vivian MAYOR donne pouvoir à Vincent ALLIER ; Corine PONCE-CASANOVA donne pouvoir à Marc SOULAS ; Gaëtan PREVOTEAU donne pouvoir Jean-Jacques GRANAT ; Thierry PROCIDA donne pouvoir Jacky RAYMOND ;</p> <p><u>Etaient excusés(ées), absents(es)</u> (38)</p> <p>Bernard CLEMENT, Juan Antoine MARTINEZ, <i>Vice-Président(e)s</i></p> <p>Joseph ARTAL, Laurent BURGOA, Sylvie COMPEYRON, Ivan COUDERC, Robert CRAUSTE, Nathalie CREPIN, Benoît DAQUIN, Martine DUMAS-VALAT, Richard FLANDIN, Marilyne FOULLON, Gérard GIRE, Pascal GOURDEL, Théos GRANCHI, Robert HEBRARD, Jean-Claude LEBOURGEOIS, Michaël MANEN, Antoine MARCOS, Guy MAROTTE, Pierre MAUMEJEAN, Jean-Claude MAZAUDIER, Michel MISSOT, Thierry PESENTI, Bernard PRADIER, Serge REDER, Olivier RIGAL, Catherine ROCCO, Sophie ROULLE, Frédéric SALLE-LAGARDE, Jean-Rémy SOLANA, Joël TENA, Jean-Michel TEULADE, Gilles TIXADOR, Frédéric TOUZELLIER, Gilles TRULLET, Joël VINCENT, Muriel VOLLE-ROGEL, Conseillers(ères) syndicaux(ales) présent (e)s</p> <p style="text-align: right;">Membres afférents : 89 Membres en exercice : 88</p>	

Monsieur, Philippe GRAS Président, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-9, relatif aux délégations de fonctions ;

Vu le Code de l'Environnement, et notamment ses articles L. 212-3 à L. 212-7 ;

Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2002-247-2 du 4 septembre 2002 fixant le périmètre du schéma de cohérence territoriale du Sud du Gard modifié par l'arrêté n° 2013-045-0007 en date du 14 février qui voit son périmètre passer de 75 à 81 communes ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2002-298-6 du 25 octobre 2002 portant création du syndicat mixte du S.CO.T. du Sud du Gard ;

Vu la délibération n° 2006-09-19-02 en date du 19 septembre 2006 arrêtant le projet du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard ;

Vu le courrier en date du 4 octobre 2010, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (D.D.T.M.) du Gard lance la consultation pour la création de la nouvelle Commission Locale de l'Eau du S.A.G.E. de la Camargue Gardoise et demande à l'organe délibérant du Syndicat mixte du S.CO.T. de procéder à la désignation d'un représentant à la C.L.E. ;

Considérant la nécessité d'élire au sein du Conseil syndical du S.CO.T. du Sud du Gard un représentant délégué titulaire pour être membre de la Commission Locale de l'Eau du S.A.G.E. de la Camargue Gardoise ;

Considérant la nécessité de désigner **un représentant** du S.CO.T. Sud Gard qui siègera à la nouvelle C.L.E. de la Camargue Gardoise, instituée suite aux dernières élections municipales des 23 et 30 mars 2014, au titre du collège des collectivités territoriales ;

Considérant ainsi les candidatures de :

**Monsieur Jean Noel RIOS**

Il est procédé à l'élection :

**DECIDE, à l'unanimité**

Exprimés : 50 (dont 11 pouvoirs)

Pour : .....50..... Contre : .....0..... Abstention : .....0.....

Par conséquent, a été élu à l'unanimité en séance,

**Monsieur Jean Noel RIOS** en tant que titulaire, représentant le Syndicat Mixte du S.CO.T. du Sud Gard, au siège de la C.L.E. de ma Camargue Gardoise.

Le Président du Syndicat Mixte  
du S.CO.T. du Sud Gard



Philippe GRAS  
Maire de Codognan  
Vice-Président de Rhôny-Vistre Vidourle

